



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

économie et finances : budget

Question écrite n° 1866

Texte de la question

M. Germain Gengenwin attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'arrêté du 9 juillet 1997 portant annulation de crédits pour 1997 et notamment sur le chapitre 44-76 du titre IV du budget des charges communes destiné à financer les mesures exceptionnelles en faveur de la cohésion sociale qui est réduit de 270 000 000 de francs. Au moment où le Gouvernement annonce une importante réforme sur l'exclusion, ne pense-t-il pas que cette mesure est particulièrement inopportune et contraire à l'annonce qui a été faite ?

Texte de la réponse

La loi de finances initiale pour 1997 avait inscrit sur le chapitre 44-76 du titre IV du budget des charges communes, intitulé « mesures exceptionnelles en faveur de la cohésion sociale », une provision de 470 millions de francs au titre du financement des mesures contenues dans le projet de loi d'orientation relatif au renforcement de la cohésion sociale, déposé par le précédent Gouvernement au mois de mars dernier. Ce chapitre avait été en l'occurrence créé spécifiquement à cet effet. Le Gouvernement a marqué son intention de déposer un nouveau projet de loi contre les exclusions, en lieu et place du précédent projet qui n'avait pu aller au terme de sa discussion par le Parlement en raison des élections législatives. Dans la mesure où les nouvelles mesures pouvant être votées dans le nouveau projet de loi n'entreront sans doute pas en application avant le dernier trimestre de l'année, il a paru possible, dans l'arrêté d'annulation accompagnant le décret d'avances destiné au financement des premières décisions du Gouvernement d'annuler une partie (270 millions de francs) des crédits inscrits au chapitre 44-76. Cette annulation est destinée à traduire l'évolution probable de la dépense sur ce chapitre en 1997. Elle ne signifie en rien une réduction de l'effort de l'Etat en faveur de la lutte contre les exclusions.

Données clés

Auteur : [M. Germain Gengenwin](#)

Circonscription : Bas-Rhin (5^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1866

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 1997, page 2509

Réponse publiée le : 20 octobre 1997, page 3568